

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER DIMANCHE 08 MARS 2026

Nom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	
Code postal et commune : _____	
N° de portable : __ / __ / __ / __ / __ Email : _____	
Titulaire de la pièce d'identité ou du passeport n° : _____	
Délivré le : __ / __ / ____ Par : _____	
Plaque d'immatriculation véhicule : _____	
A remplir OBLIGATOIREMENT et joindre une copie du document d'identité.	

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code du commerce)
- Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

1. Votre inscription n'est validée qu'après réception du règlement et du bulletin complété, elle vous sera confirmée.	7. Les emplacements sont attribués par l'A.P.E. et ne donnent lieu à aucune discussion
2. La mise en place des exposants commencera à 6h00. Les emplacements non occupés à 8h00 seront déclarés vacants et ré-attribués en cas de demande.	8. Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal, tréteau, chaise ne seront fournis.
3. Le vide-grenier aura lieu de 8h00 à 17h00. Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant la fermeture.	9. L'A.P.E. se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, et cela sans qu'il puisse réclamer aucune indemnité d'aucune sorte.
4. Chacun devra laisser son emplacement propre et évacuer ses déchets.	10. Par leur inscription, les exposants déclarent accepter le règlement et renoncer à tout recours contre l'A.P.E.
5. Les véhicules ne sont pas autorisés sur les emplacements.	11. Seule l'A.P.E. peut se réservé le droit d'annuler l'événement, en cas de météo défavorable ou en cas de force majeure, dans ce cas votre paiement vous sera retourné.
6. Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs.	

Je certifie avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

RÉSERVATION	Nombre d'emplacement(s)	Coût total
6€ l'emplacement de 3 ml 1 x 6€	6€
3€ les 3 mètres linéaires suivants x 3€	+
Total de la réservation à régler	
Merci de renvoyer votre bulletin complété et signé, la copie du document d'identité et votre règlement à : Mme AMILIEN - 10 Rue du Croc - 49430 LES RAIRIES		<ul style="list-style-type: none">● Espèces● Chèque (à l'ordre de APE Les Rairies)
Fait à le		Signature et mention « lu et approuvé »

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER DIMANCHE 08 MARS 2026

Nom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	
Code postal et commune : _____	
N° de portable : __ / __ / __ / __ / __ Email : _____	
Titulaire de la pièce d'identité ou du passeport n° : _____	
Délivré le : __ / __ / ____ Par : _____	
Plaque d'immatriculation véhicule : _____	
A remplir OBLIGATOIREMENT et joindre une copie du document d'identité.	

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code du commerce)
- Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

1. Votre inscription n'est validée qu'après réception du règlement et du bulletin complété, elle vous sera confirmée.	7. Les emplacements sont attribués par l'A.P.E. et ne donnent lieu à aucune discussion
2. La mise en place des exposants commencera à 6h00. Les emplacements non occupés à 8h00 seront déclarés vacants et ré-attribués en cas de demande.	8. Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal, tréteau, chaise ne seront fournis.
3. Le vide-grenier aura lieu de 8h00 à 17h00. Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant la fermeture.	9. L'A.P.E. se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, et cela sans qu'il puisse réclamer aucune indemnité d'aucune sorte.
4. Chacun devra laisser son emplacement propre et évacuer ses déchets.	10. Par leur inscription, les exposants déclarent accepter le règlement et renoncer à tout recours contre l'A.P.E.
5. Les véhicules ne sont pas autorisés sur les emplacements.	11. Seule l'A.P.E. peut se réservé le droit d'annuler l'événement, en cas de météo défavorable ou en cas de force majeure, dans ce cas votre paiement vous sera retourné.
6. Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs.	

Je certifie avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

<u>RÉSERVATION</u>	<u>Nombre d'emplacement(s)</u>	<u>Coût total</u>
6€ l'emplacement de 3 ml 3€ les 3 mètres linéaires suivants1 x 6€ x 3€	6€ +.....
Total de la réservation à régler	
Merci de renvoyer votre bulletin complété et signé, la copie du document d'identité et votre règlement à : Mme AMILIEN - 10 Rue du Croc - 49430 LES RAIRIES		<ul style="list-style-type: none">● Espèces● Chèque (à l'ordre de APE Les Rairies)
Fait à le		Signature et mention « lu et approuvé »

